

Projet d'Avis « CARTOGRAPHIE DES BASSINS DE MOBILITÉ »

Session plénière du jeudi 10 mars 2022

Déclaration au nom du groupe CGT au CESER de Normandie

Monsieur le Président,

Chères Chers Collègues,

Le Groupe CGT au CESER a attentivement pris connaissance de ce projet d'avis, celui-ci abordant une des problématiques importantes subies par l'ensemble de la population : la mobilité !

C'est pourquoi, nous nous permettons d'apporter quelques commentaires et appréciations sur différents points abordés dans ce projet d'avis du CESER.

Cette cartographie des bassins de « mobilité », apparemment conçue en concertation, pourra peut-être permettre aux usagers des transports collectifs de disposer de davantage d'offres de transport correspondant à leurs besoins. Il est également possible de développer l'intermodalité, mais encore faut-il que des correspondances entre les différents modes soient créées.

La question de la tarification est une des questions les plus importantes, notamment si l'on veut réussir la transition écologique en faisant le choix d'une politique de développement humain.

Aujourd'hui les tarifs sont, de l'avis quasi général, qualifiés d'obscurs.

Les liaisons vers les métropoles sont avantagées avec des tarifs attractifs, mais d'autres lignes avec moins de kilomètres sont impactées par des tarifs beaucoup plus élevés.

La lisibilité et la simplification tarifaire doivent être une des priorités pour le développement des transports collectifs dans la région.

La billettique qui va avec, doit aussi être harmonisée pour faciliter l'intermodalité. Sans cela le report modal sera difficile à mettre en œuvre.

Pour notre part, nous considérons que la tarification dite « au kilomètre » dans le ferroviaire était beaucoup plus claire que celle

pratiquée aujourd'hui. Il n'est pas normal que, selon le mode d'achat ou le type de train, les tarifs ne soient pas les mêmes, d'autant qu'ils dépendent tous de la même autorité organisatrice : la région Normandie.

Par ailleurs, le groupe CGT se félicite que la question de l'accueil par du personnel ait été abordée pour la réception des voyageurs ou la vente de titres de transport.

Cela étant, nous rappelons que la question de la présence humaine dans les trains est un gage de sûreté pour les usagers et une priorité pour maintenir un service public de qualité.

Pour ce qui concerne le réseau normand de transport routier, il est attendu une prochaine harmonisation des tarifs commerciaux, puisque chaque réseau routier dispose de sa propre tarification.

Pour ce qui nous concerne, nous estimons que cette harmonisation ne doit pas rimer avec augmentation des tarifs sauf à créer un véritable recul social et environnemental.

Depuis de nombreuses années, il est attesté sur notre région qu'il y a un véritable engouement pour le transport collectif par bus, là où les tarifs sont très attractifs.

Enfin, comme le souligne le projet d'avis, nous estimons que la composition du Comité Régional des Partenaires pose question.

La représentation des employeurs et des syndicats est en effet nettement déséquilibrée : 8 pour les employeurs, seulement 2 pour les syndicats de salariés.

Il s'agit d'une volonté de la région, comme l'a rappelé son représentant lors de la réunion de la commission 3, puisqu'il semble que le législateur, en rédigeant la loi d'orientation des mobilités, n'a pas donné d'indications

précises pour la participation des représentants des salariés dans la composition des comités de partenaires.

Il sera bon à ce propos de regarder ce que vont proposer les Autorités Organisatrices de la Mobilité pour assurer une représentation des syndicats de salariés puisque, comme l'indique l'avis, « *celles-ci ont l'obligation de créer un comité des partenaires* ».

De même, il semble que rien ne soit prévu pour assurer un bon fonctionnement de ces comités qui veulent être des espaces démocratiques d'expressions et de concertation.

A l'instar du fonctionnement du CESER, des modalités, **prenant en compte le temps passé**

et les frais divers inhérents à la tenue de ces instances, doivent être prises, afin de faciliter la participation des membres appelés à siéger...

Il est sans doute encore temps de prendre en considération la voix des salariés dans ces instances, l'ignorance de cette demande ne pouvant que porter préjudice à l'ambition de faciliter les mobilités dans notre région.

La CGT votera pour ce projet d'avis.